

Et si

vous logiez
sur le lieu
de vos études ?

**SE LOGER À L'UCL
2012 | 2013**

www.uclouvain.be/logement

Tout au long de l'année, l'Université proche de vous
LOUVAIN-LA-NEUVE | BRUXELLES WOLUWE | MONS | TOURNAI | BRUXELLES SAINT-GILLES | CHARLEROI

Université catholique
de Louvain

UCL
ACADÉMIE UNIVERSITAIRE LOUVAIN

Bienvenue À L'UCL

Entreprendre des études universitaires est un choix important, une nouvelle étape de vie.

Ce choix entraîne de multiples décisions pratiques. Parmi celles-ci, la question du logement se posera sans doute si vous souhaitez loger à proximité de votre site d'étude (Louvain-la-Neuve, Bruxelles Woluwe, Mons, Tournai ou Bruxelles Saint-Gilles).

Toutefois, si les moyens de communication ou les transports en commun le permettent, effectuer les trajets au quotidien est certainement aussi une idée à retenir. Dans ce cas, les sites web des transports en commun (infotec.be, stib.be, delijn.be et b-rail.be) pourront vous aider à déterminer le parcours optimal.

Se loger À L'UCL

Soucieuse de vous accueillir dans les meilleures conditions, l'Université catholique de Louvain gère ses propres bâtiments. Elle met à votre disposition, sur ses différents sites, un éventail de logements que vous découvrirez dans cette brochure.

Plus de 4 600 chambres et 725 studios et appartements sont réservés aux étudiants de l'UCL.



II QUEL LOGEMENT CHOISIR ?

Vous verrez au fil des pages de cette brochure que les possibilités sont nombreuses : chambres (kot) en communautaire, chambres flat, studios, appartements ou encore logements encadrés, kots à projet, etc. L'éventail est large. (Les prix indiqués dans cette brochure le sont à titre indicatif).

Le Service des logements de l'UCL est à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

II COMMENT OBTENIR UN LOGEMENT DE L'UCL ?

La demande de logement doit être introduite en fonction du site de l'UCL où se dérouleront vos études, de préférence via le web, par mail ou dans les bureaux du service concerné. Vous trouverez toutes les coordonnées utiles dans cette brochure.

TABLE DES MATIÈRES

Louvain-la-Neuve et Bruxelles Woluwe	pages 2 à 10
Tournai et Bruxelles Saint-Gilles	page 11
Mons	pages 12 et 13



À LOUVAIN-LA-NEUVE ET BRUXELLES WOLUWE, l'UCL propose un éventail de possibilités :

1 *La chambre*

EN APPARTEMENT COMMUNAUTAIRE

Autour du « commu » (espace commun) qui comprend une cuisine équipée, généralement un living et des sanitaires, s'articulent 3 à 10 chambres meublées. Celles-ci comprennent un lit, un sommier, un matelas, une étagère, une armoire, un bureau, une chaise et, dans la plupart des cas, un lavabo (voir aussi la page « informations pratiques »).

Cette formule est la plus répandue sur les sites de Louvain-la-Neuve et de Bruxelles Woluwe. La diversité des possibilités et la richesse des contacts entre étudiants font de la vie communautaire une expérience enrichissante et inoubliable.

La première semaine de la rentrée académique sera l'occasion de faire connaissance entre « co-koteurs ». Il sera utile de mettre à profit cette période pour organiser la vie quotidienne du communautaire (repas communs, vaisselle, tri sélectif des déchets, etc.).

À Louvain-la-Neuve, le Service des logements dispose d'un parc de logements répartis en quatre quartiers :

- > le Quartier du Biéreau,
- > le Quartier des Bruyères,
- > le Quartier de l'Hocaille,
- > le Quartier de Lauzelle | Biéreau II.

Le loyer varie de 233 € à 336 €/mois

Garantie locative : 150 €

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

Tél. 010 47 22 92

veronique.motte@uclouvain.be

yves.ngandu@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

Tél. 02 764 41 20/22

beatrice.houbart@uclouvain.be

yves.ngandu@uclouvain.be

2 *La chambre* EN LOGEMENTS ENCADRÉS

Une formule tout en douceur...

En vue d'assurer un passage harmonieux entre l'enseignement secondaire et l'Université, des chambres en résidence ou foyer, organisées en appartements communautaires, sont proposées prioritairement aux étudiant(e)s de première année universitaire. Une personne de référence loge au sein du bâtiment pour y assurer une présence quotidienne et ainsi répondre aux besoins et interrogations éventuels.

À Louvain-la-Neuve

Le Foyer des Bruyères propose 38 chambres, réparties en appartements communautaires non-mixtes de 8 à 10 personnes. Le foyer est accessible aussi bien aux filles qu'aux garçons. La présence d'une buanderie et d'un local informatique améliorent la vie quotidienne.

Foyer des Bruyères
Avenue du Ciseau 22
Resp. : Sophie Dellisse
Tél. 010 47 21 87
foyerbruyeres@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

La résidence « Les Deux Tilleuls » : 8 appartements communautaires de 8 chambres sont proposés aux jeunes filles. La résidence dispose d'une salle d'étude, d'un coin TV et d'une buanderie. Elle s'adresse à toute étudiante qui cherche un climat serein, propice au travail et riche en contacts quotidiens avec des personnes de tous les niveaux d'études.

Resp. : Ofélia Zapata
0478 78 16 88
residenceles2tilleuls@uclouvain.be

Le loyer varie de 254 € à 270 €/mois

Garantie locative : 150 €

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

- Prioritairement la responsable de foyer
- Infor-logement
Véronique Motte
Tél. 010 47 22 92
veronique.motte@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

- Prioritairement la responsable de la résidence
- Infor-logement
Tél. 02 764 41 20

3 *La chambre* DANS UN KOT À PROJET (KAP)

Le « kot à projet » est une invention des étudiants de l'UCL, qui en est très fière. Elle remonte aux débuts de Louvain-la-Neuve, lorsque la ville naissante n'offrait pas encore les possibilités d'animation qui existent aujourd'hui. Il s'agit d'un appartement communautaire où les étudiants s'unissent autour d'un projet commun et partagent ainsi une vie commune particulièrement intense. La participation à un kot à projet demande un investissement en temps et une certaine adaptation à la vie universitaire. C'est pourquoi l'intégration dans un projet se fera dans de meilleures conditions à partir de la deuxième année d'études.

Sensibilisation à l'enfance, aux pays en voie de développement, à la santé, à l'environnement ; animation par le théâtre, les jeux ; services divers aux étudiants et à la communauté en général ; culture et art sous toutes leurs formes ; aide aux étudiants moins valides, récolte de vivres, accueil d'étudiants à l'UCL. Les « KAP », comme on les appelle, sont nombreux. Ils portent parfois des noms évocateurs : Kot Erasmus, KAP Contes, Photokot, Kot Oxfam, Cafrikap, Rhétokot, La Coquille, Musikot, Pédiakot, etc.

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

Marie Bruneel

Tél. 010 47 21 92

marie.bruneel@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

Béatrice Houbart

Tél. 02 764 41 20

beatrice.houbart@uclouvain.be



4 *La chambre* FLAT

Cette formule existe uniquement sur le site de Louvain-la-Neuve dans les Quartiers du Biéreau et de l'Hocaille. Nous réservons prioritairement cette formule aux étudiants de deuxième cycle. Il est évident que l'étudiant de première année universitaire sera moins isolé en appartement communautaire.

La chambre flat comprend un lit, un sommier, un matelas, une étagère, une armoire, un bureau, un frigo, des taques électriques, un lavabo, une douche et dans certains cas un wc. Le contrat de location est de 12 mois.

Le loyer varie de 273 € à 387 €/mois

Garantie locative : 150 €

CONTACT

À Louvain-la-Neuve
 Laurence Mairesse
 Tél. 010 47 82 40
laurence.mairesse@uclouvain.be



INFOS PRATIQUES *chambre*

L'équipement

Pour l'ensemble des chambres proposées, la literie et la vaisselle sont à apporter par vos soins.

Internet

À Louvain-la-Neuve, une connexion internet est possible par le biais de la prise télédistribution dans le communautaire ou dans la chambre flat. Le locataire contactera lui-même le fournisseur d'accès de télédistribution.

À Bruxelles Woluwe, un accès Wi-Fi est possible dans tous les bâtiments sauf à la résidence qui est câblée.

Charges

Les charges (provision chauffage - forfait eau - entretien - nettoyage des communaux, etc.) sont comprises dans le loyer annoncé. Les frais d'électricité seuls font l'objet d'une facture distincte. La consommation d'électricité du communautaire et des chambres est répartie en fonction du nombre de chambres.

Nettoyage

L'entretien hebdomadaire des communs est réalisé par une équipe de nettoyage. L'entretien des surfaces privatives est à charge du locataire.

Garantie

Une garantie de 150 € servant à couvrir les éventuels dégâts locatifs est demandée à la signature du contrat. Le paiement s'effectue par virement bancaire. La garantie sera reconduite en cas de signature d'un autre contrat (contrat vacances ou durant l'année académique suivante). Elle sera restituée lorsque vous quitterez les logements de l'UCL, après l'état des lieux, la remise des clés ainsi que la clôture des comptes (voir annexe au contrat de location).

Contrat de bail

Le contrat de location pour une chambre en communautaire est de 10 ou 12 mois en fonction de la localisation et débute le 15 septembre. Le contrat des chambres flats est de 12 mois.

L'annexe au contrat de location

Faisant intégralement partie de votre contrat, elle reprend l'ensemble des conditions locatives.

La réduction sur le prix des loyers

Sur base de certains critères, dont la situation économique et sociale de l'étudiant, une demande de réduction de loyer peut être introduite au Service d'aide. Pour les futurs étudiants, la demande est à introduire au plus tard au début du mois de juillet.

Informations et contacts

Louvain-la-Neuve, rue des Wallons 10 Bte L1.01.01, Tél. 010 47 20 02
Bruxelles Woluwe, promenade de l'Alma, 31 Bte B1.41.02,
Tél. 02 764 41 31

5 *Le studio*

Pour les étudiants de deuxième ou troisième cycle, célibataires ou en couple, l'UCL propose des solutions de logement individuel. Les studios meublés comprennent une pièce unique (coin-cuisine et coin-lit) et une pièce d'eau.

Le loyer

Le loyer varie **de 335 € à 499 €/mois**

Garantie

Une garantie locative est demandée au moment de la signature du contrat et varie selon le type de logement **de 298 € à 323 €**

6 *L'appartement*

Les appartements gérés par l'UCL sont destinés aux couples et familles dont un des membres est inscrit à l'UCL. Soucieux d'adapter la taille du logement à la composition familiale, le Service des logements vous propose divers types d'appartements d'une à trois chambres.

Le loyer

Le loyer varie selon la surface et le type de logement :

- > **Appartement 1 chambre** de 460 € à 610 €/mois
- > **Appartement 2 chambres** de 561 € à 775 €/mois
- > **Appartement 3 chambres** de 720 € à 898 €/mois

Garantie

Une garantie locative est demandée au moment de la signature du contrat et varie selon le type de logement :

- > **Appartement 1 chambre** 400 €*
- > **Appartement 2 chambres** 500 €*
- > **Appartement 3 chambres** 550 €*

* À titre indicatif

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

Colette Jadoul

Tél. 010 47 22 91 (le matin)

colette.jadoul@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

Béatrice Houbart

Tél. 02 764 41 20

beatrice.houbart@uclouvain.be

INFOS PRATIQUES *studio* & *appartement*

L'équipement

Les studios et appartements sont meublés: lit(s), armoire(s), table(s), chaise(s), fauteuil(s). Pour l'ensemble des logements proposés, la literie et la vaisselle sont à apporter par vos soins.

Internet

À Louvain-la-Neuve, une connexion internet est possible par le biais de la prise télédistribution. Le locataire contactera lui-même le fournisseur d'accès de télédistribution.

À Bruxelles Woluwe, un accès Wi-Fi est possible dans tous les bâtiments sauf à la résidence qui est câblée.

Charges

Les charges (provision chauffage - forfait eau, etc.) sont comprises dans le loyer annoncé. La consommation d'électricité fait l'objet d'une facture distincte.

Nettoyage

L'entretien hebdomadaire des communs est réalisé par une équipe de nettoyage. L'entretien des surfaces privatives est à charge du locataire.

Garantie

Une garantie servant à couvrir les éventuels dégâts locatifs est demandée à la signature du contrat. Le paiement s'effectue par virement bancaire. La garantie sera reconduite en cas de signature d'un autre contrat (année académique suivante). Elle sera restituée lorsque vous quitterez les logements de l'UCL, après l'état des lieux, la remise des clés ainsi que la clôture des comptes (voir annexe au contrat de location).

Contrat de bail

Le contrat de location pour ce type de logement débute le 1er septembre et prend fin le 31 août de l'année civile suivante.

L'annexe au contrat de location

Faisant intégralement partie de votre contrat, elle reprend l'ensemble des conditions locatives. Veuillez en prendre connaissance.

La réduction sur le prix des loyers

Sur base de certains critères, dont la situation économique et sociale de l'étudiant, une demande de réduction de loyer peut être introduite au Service d'aide. Pour les futurs étudiants, la demande est à introduire au plus tard au début du mois de juillet.

Informations et contacts :

Louvain-la-Neuve, rue des Wallons 10 Bte L1.01.01, Tél. 010 47 20 02
Bruxelles Woluwe, promenade de l'Alma, 31 Bte B1.41.02,
Tél. 02 764 41 31

7 *LogeHandi*

> **Logement accessible**

Le Service des logements peut proposer, en fonction des disponibilités, un logement dit accessible, soit dans un communautaire de type classique ou « à projet », soit dans un logement individuel.

> **Loger avec un étudiant moins valide et l'épauler**

Si vous souhaitez apporter un soutien à un étudiant moins valide: n'hésitez pas! Vous rejoindrez une équipe sensibilisée par ce projet.

> **En collaboration étroite avec Aide-handi**

Cette cellule, qui fait partie du Service d'Aide aux étudiants de l'UCL, réalise un accueil et un accompagnement spécifiques. Des professionnels veillent à mettre en place un dispositif personnalisé si nécessaire.

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

Laurence Mairesse

Tél. 010 47 82 40

laurence.mairesse@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

Béatrice Houbart

Tél. 02 764 41 20

beatrice.houbart@uclouvain.be

8 *Le fichier « proprios »*

Infor-logement vous propose un fichier rassemblant les offres émanant de particuliers qui proposent des chambres, studios et appartements sur les sites de Louvain-la-Neuve et de Bruxelles Woluwe et dans les communes avoisinantes.

Accessible à l'ensemble des étudiants des deux sites universitaires, ce fichier est disponible en consultation directe via le site internet du Service des logements [www.uclouvain.be/logement]. Il est également accessible dans les bureaux d'Infor-logement à Louvain-la-Neuve sous forme de fichier papier, à partir du début du mois de mai. La consultation du site web vous permettra de visualiser en primeur les dernières mises à jour.

CONTACT

À Louvain-la-Neuve

Claire Rollmann

Tél. 010 47 22 89

(lundi, mercredi, vendredi)

claire.rollmann@uclouvain.be

À Bruxelles Woluwe

Yves Ngandu Mwamba

Tél. 02 764 41 22

(lundi après-midi, mardi et jeudi)

yves.ngandu@uclouvain.be

II INTRODUIRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2012-2013 VIA INTERNET

Avant d'effectuer la demande, prenez connaissance, dans cette brochure ou sur le site www.uclouvain.be/logement, des informations relatives aux différents types de logements ainsi qu'à leurs conditions d'accès.

Dès le début des cours d'hiver votre demande individuelle de logement peut-être introduite sur le site internet du Service des logements. Cette demande est valable uniquement pour les étudiants de nationalité belge ou luxembourgeoise, ou les étudiants de nationalité étrangère ayant réalisé leurs études secondaires en Belgique. Les étudiants de nationalité étrangère et domiciliés à l'étranger reçoivent une demande de logement par l'intermédiaire du Service des inscriptions de l'UCL.

Le 1^{er} mars 2012 votre demande individuelle devra être confirmée via le lien qui vous sera envoyé par courriel le 29 février 2012 à 23h59. C'est à ce moment qu'est déterminée votre place dans la liste d'attente.

Remarque : une éventuelle demande groupée (avec maximum une autre personne) ne se fera qu'à partir du 1 mars 2012. La deuxième personne devra communiquer le numéro de confirmation de la première personne sur le formulaire afin d'être regroupée avec elle. La demande groupée sera prise en compte pour autant que les disponibilités le permettent et que les membres du groupe aient des critères d'octroi similaires.

Pour rappel, plusieurs critères sont utilisés pour sélectionner les futurs locataires :

- > obtention de la réduction de loyer UCL : vos critères financiers et familiaux sont examinés par le Service d'aide aux étudiants
- > première inscription à l'UCL en 2012-2013
- > critère d'éloignement entre le domicile et le site universitaire
- > place de votre demande dans la liste d'attente (déterminée par les 3 critères précédents)

Les étudiants qui introduisent une demande de logement à partir du 1^{er} mars 2012 devront confirmer celle-ci directement.

La liste d'attente s'éteint d'elle-même le 1^{er} septembre 2012, tout désistement doit être géré dans les bureaux d'Infor-logement.



À TOURNAI, l'UCL dispose d'une trentaine de logements réservés en partie pour les étudiants de 1^{re} année et les étudiants Erasmus.

1 *La Ferme*

14 chambres **de 130 à 170 €/mois**. Cuisine, sanitaires et douches en commun. Les charges sont comprises.

2 *Le Far West*

16 chambres à **+/- 200 €/mois**. Deux cuisines, sanitaires et douches en commun. Les charges sont comprises.

Il est demandé aux étudiants intéressés d'envoyer une lettre de motivation à partir du 1^{er} mai 2012.

Pour les logements hors du site, vous pouvez contacter Inforjeunes, rue Saint-Martin, 6 à 7500 Tournai, Tél. 069 22 92 22.

CONTACT

Christina Nastri
Tél. 069 25 03 22
christina.nastri@uclouvain.be

À BRUXELLES SAINT-GILLES, le Secrétariat des étudiants fournit, sur demande, une liste des adresses en ville.

CONTACT

Tél. 02 537 34 19
loci-bruxelles@uclouvain.be

L'UCL MONS met à disposition des étudiants 200 chambres meublées situées au cœur du site ou à proximité. Ces chambres sont réparties en trois types de logement :

1 *Le Home* situé au cœur du campus, ce bâtiment est composé de 51 chambres individuelles et meublées réparties sur 3 étages. Chaque étage est équipé d'une cuisine et de sanitaires communs. + salle tv

Le loyer est de 230 €/mois, charges comprises.

2 *Les Pavillons*, situés Chemin des Mourdreux, à 3 min du site. Composés de 86 chambres individuelles et meublées, réparties en 7 pavillons. Chaque pavillon est équipé d'une cuisine, un espace détente et de sanitaires communs. Le Pavillons ont été complètement remis à neuf dans le courant de l'année 2011.

Le loyer est de 250 €/mois, charges comprises.

*Chaque chambre du **Home** et des **Pavillons** sont équipées d'un lit avec sommier et matelas, une petite garde-robe, un bureau avec une chaise, une étagère, un porte-manteau mural, une poubelle, un frigo et un lavabo. La literie n'est pas fournie.*

3 *Les Appartements*, situés au Domaine des Bruyères, tout comme les pavillons à 3 min du site. Composés de 24 appartements répartis en deux bâtiments, cet agencement convient particulièrement aux étudiants qui, après quelques années d'études, souhaitent « koter » ensemble. Chaque appartement est composé de deux ou trois chambres individuelles et meublées, une cuisine semi-équipée, une salle de bain et un séjour.

Le loyer est de 270 €/mois, ce prix comprend une provision de 50 € pour les charges, un décompte est effectué en fin d'année.

*Chaque chambre des **appartements** est meublée d'un lit avec sommier, une petite garde-robe, un bureau avec une chaise, une étagère et une poubelle.*

Le séjour est équipé d'une table et de quatre chaises. La salle de bains est équipée de deux lavabos, une douche et un WC. Un WC supplémentaire se trouve dans le couloir d'entrée de l'appartement. La literie n'est pas fournie.

INFOS PRATIQUES



Disponibilité des logements

L'UCL Mons dispose de suffisamment de logements. Tout étudiant qui effectue une demande de kot auprès de l'université est assuré de bénéficier d'une chambre pour l'année académique.

Internet

La connexion internet est disponible dans chacune des chambres et est comprise dans le loyer mensuel.

Nettoyage

L'entretien des chambres ou des appartements sera effectué par l'étudiant.

L'entretien des communs est quant à lui réalisé par notre équipe de nettoyage.

Cuisine

Pour le Home et les Pavillons, les cuisines communautaires sont équipées d'évier, de taques électriques ou vitrocéramiques ainsi que de micro-ondes.

Les appartements sont quant à eux équipés d'une cuisinière (taques électriques + four), d'un évier et d'une étagère.

La vaisselle et ustensiles de cuisine ne sont pas fournis.

En cas de problèmes

En cas de problèmes techniques, l'étudiant peut contacter le service technique pendant les heures d'ouvertures de bureau. En soirée et le week-end, un concierge est disponible 24h/24 pour les problèmes plus urgents.

Contrat de bail

Le contrat de bail est rédigé pour une durée de 10 mois, de septembre à juin avec une possibilité de prolongation durant les deux mois de vacances.

Garantie locative

Une caution équivalente à un mois de loyer vous sera demandée chaque début d'année académique. Celle-ci sera remboursée chaque année après état des lieux et remise des clés.

CONTACT

Service des logements

Tél. 065 32 32 87

logement@uclouvain-mons.be

Permanence le lundi de 9h à 17h,

le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 17h.

INFO LOGEMENT

À LOUVAIN-LA-NEUVE

Infor-logement
Rue de la Gare 6 Bte L1.09.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010 47 93 30
Fax 010 47 20 39

Chambres en appartement
communautaire
Véronique Motte
Yves Ngandu Mwamba
Tél. 010 47 22 92
veronique.motte@uclouvain.be
yves.ngandu@uclouvain.be

Logements encadrés
Foyer des Bruyères
Sophie Dellisse
Tél. 010 47 21 87
foyerbruyeres@uclouvain.be

Kots à projet
Marie Bruneel
Tél. 010 47 21 92
marie.bruneel@uclouvain.be

Chambres flat et Logehandi
Laurence Mairesse
Tél. 010 47 82 40
laurence.mairesse@uclouvain.be

Studios et appartements
Colette Jadoul
Tél. 010 47 22 91
colette.jadoul@uclouvain.be

Logements proposés par
des propriétaires privés
Claire Rollmann
Tél. 010 47 22 89
claire.rollmann@uclouvain.be

Service d'aide aux étudiants (AIDE)
Rue des Wallons, 10 Bte L1.01.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010 47 20 02



À BRUXELLES WOLUWE

Infor-logement
Promenade de l'Alma 31 Bte B1.41.01
1200 Bruxelles
Tél. 02 764 41 20/22
Fax 02 764 41 29

Chambres en appartement
communautaire
Kots à projet
Studios et appartements
Béatrice Houbart
Tél. 02 764 41 20/22
beatrice.houbart@uclouvain.be

Logements encadrés
Résidence Les Deux Tilleuls
Ofélia Zapata
Tél. 0478 78 16 88
residenceles2tilleuls@uclouvain.be

Logements proposés par
des propriétaires privés
Yves Ngandu Mwamba
Tél. 02 764 41 22
yves.ngandu@uclouvain.be

Service d'aide aux étudiants (AIDE)
Promenade de l'Alma, 31 Bte B1.41.02
1200 Bruxelles
Tél. 02 764 41 31

À MONS

Service des logements
Chaussée de Binche, 151
7000 Mons
Tél. 065 32 32 87
logement@uclouvain-mons.be

À TOURNAI

Secrétariat des étudiants
Christina Nastri
Tél. 069 25 03 22
christina.nastri@uclouvain.be

À BRUXELLES SAINT-GILLES

Secrétariat des étudiants
Tél. 02 537 34 19
loci-bruxelles@uclouvain.be

www.uclouvain.be/logement

Éditeurs responsables : Jean-Michel Leunens et Vincent Bomal,
Rue de la gare 6 Bte L1.09.01, 1348 Louvain-la-Neuve. 5^e édition – février 2012
Coordination : Infor-logement LLN - BXL Réalisation : DJC – Publications – Xavière Lucas
Graphisme : Isabelle Sion Photographie : Jacky Delorme, Damien Dumoulin, Marie-Hélène Grégoire